



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 15/07/2026

afférents		qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice	part à la
		Délibération
11	11	08

L'an deux mille vingt-six et le 15 juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, MIEHE Jérémie, BOUTARY Victor.

Absents : ALCOUFFE Maryse, représentée par DANTAN Marie-Noëlle, ROUQUIER Paul représenté par BESSIERE Jean-Louis, REYNIER Vincent représenté par VIGUIE-BOU Audrey.

Date de la Convocation : 09/07/2026

Date d'affichage : 09/07/2026

Mme RIGAL Régine a été nommée secrétaire de séance.

LOCATION SAISONNIERE DE LA SALLE LAPEYRE_ DE_2026_71

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un artisan céramiste est intéressé à la location de la salle Lapeyre, local communal sis au 133, Route des Berges de l'Aveyron, à Belcastel, afin d'y commercialiser sa production artisanale en céramique.

Cet artisan souhaite louer ledit local du 24/07/2026 au 24/08/2026, pour un mois, sans reconduction du contrat.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer au demandeur la salle Lapeyre pour un mois, avec un bail dérogatoire non reconductible, pour un loyer mensuel de 290 € payable avant le 15/08/2026.

Un chèque de 300 € à l'ordre du Service de Gestion Comptable de DECAZEVILLE sera déposé en mairie au moment de l'entrée dans les lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la location de la salle Lapeyre au demandeur, aux conditions sous-exposées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bail commercial dérogatoire, dont la durée sera d'un mois, sans reconduction possible ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.



Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance
Madame Régine RIGAL

Acte rendu exécutoire par
- Transmission au contrôle de légalité le 20/07/2026
- Publication le 20/07/2026